



CONSEIL
DE QUARTIER

D'ORSAINVILLE

**4ème ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE**

Le mercredi, 22 mai 2024

Pavillon du Jardin

5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
M. Émile Grégoire	Secrétaire
Mme Lison Boulanger	Administratrice
M. Moussa Diarso	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur
Mme Kimberly Lalonde-Bélanger	Administratrice
M. Marc Auger	Administrateur

ÉTAIT ABSENTS(ES):

M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal – District des Monts
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District Louis XIV
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière

INVITÉS :

M. Frédéric Lessard-Poulin	Conseiller à la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Ville de Québec.
M. Hughes Harvey	Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Ville de Québec
Mme Jacynthe L'Espérance	Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Ville de Québec
Mme Katia Vallée	Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Ville de Québec

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
M. Alain Benoît	Assistant de Mme Marie-Pierre Boucher

Cinq (5) citoyens approximativement assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM



CONSEIL
DE QUARTIER

D'ORSAINVILLE

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA 4^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE**

22 mai 2024, 19 h 00

Pavillon du Jardin

5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Nomination du président de l'assemblée	19 h 05
4.	Présentation sur le Plan directeur aquatique de la Ville de Québec	19 h 10
5.	Cooptation de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'administration (CA) du Conseil de Quartier (CQ)	19 h 40
6.	Nomination des dirigeants du CA du CQ	19 h 50
7.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2024	20 h 05
8.	Suivi au procès-verbal	20 h 10
9.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 2024	20 h 20
10.	Suivi au procès-verbal	20 h 20
11.	Dossiers du conseil de quartier – Comités de travail	20 h 25
12.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 55
13.	Période de questions et commentaires des citoyens	21 h 10
14.	Correspondance et trésorerie	21 h 25
15.	Divers	
16.	Levée de l'assemblée	

M. Benoît Gosselin
Président



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Ernesto Salvador Cobos souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 4^{ème} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉ

3. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

CQO-23-CA-016

SUR UNE PROPOSITION DE M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT de nommer M. Ernesto Salvador Cobos comme président de la
4^e assemblée ordinaire.

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION SUR LE PLAN AQUATIQUE DE LA VILLE DE QUÉBEC

M. Frédéric Lessard-Poulin, conseiller à la direction du service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, présente le Plan aquatique de la Ville de Québec, dont le mandat date depuis quelques années déjà.

Le plan a été présenté pour la première fois le 3 mai 2021. Il a aussi été présenté à certains comités pléniers au printemps 2021 et au Comité exécutif le 1^{er} décembre 2021. Son adoption finale par les conseillers municipaux a eu lieu le 4 juillet 2023.

La [présentation](#) est disponible sur le site Internet du Conseil de quartier d'Orsainville.

Mise en contexte

Le Plan directeur a un horizon de 10 ans, soit de 2021 à 2031. Les aspects suivants sont traités dans la présentation :

1. Historique.
2. Engagements de la Ville qui ont été pris pour le Plan aquatique.
3. Portrait des infrastructures et de la pratique.
4. Structure d'analyse utilisée.
5. Recommandations.

Depuis 2021, 43% des objectifs du Plan aquatique ont été réalisés. Les travaux de rénovation représentent 50.7% et le reste, 51 %.

Questions et commentaires des citoyens



Question : Que signifie l'indice de défavorisation matérielle?

Réponse : Il s'agit d'un l'indice combiné qui comprend le taux de scolarité et d'emploi qui donne une indication de 1 à 5; plus cet indice est élevé, plus les citoyens sont considérés comme défavorisés. Il existe aussi la détermination sociale. C'est un indicateur différent qui se situe au niveau des personnes seules, âgées et qui combine différents indicateurs de ce type et dont le suivi est effectué.

Question : Le quartier d'Orsainville a un indice de défavorisation matérielle élevé. Serait-ce pertinent d'amener des activités ludiques quand il y a défavorisation matérielle comme une piscine?

Réponse : Cet indice est pris en compte et entre dans la décision de recommander la construction d'une piscine extérieure. Le critère socio-démographique n'est pas le seul critère pris en compte, parce qu'il n'y aurait pas de piscine à Cap-Rouge, Saint-Louis et à l'aéroport par exemple.

Question : À Charlesbourg, on voit un cercle bleu indiquant un indice de défavorisation matérielle élevé et il y en a plusieurs ailleurs. Cela a été pris en compte ? Il y a beaucoup d'âinés dans le quartier.

Réponse : La moyenne d'âge dans le quartier est dans la moyenne. Cela a été pris en compte à travers un indicateur combiné. Il faut prendre en compte l'entièreté du quartier. Il faut vérifier où se trouvent les personnes âgées. Il faut parfois séparer le quartier en morceaux. On voit alors où se trouvent les personnes défavorisées ou âgées. On peut s'ajuster quand il y a construction d'infrastructures.

Question : Sur quoi est basée la division des secteurs?

Réponse : Il y a 4 à 5 éléments : unité territoriale plus grande que celle des arrondissements, la limite avec les centres de services scolaire, les axes routiers majeurs, les unités socio-démographiques, etc. Maintenant, les nouveaux plans sont faits par unité dans un rayon de 500m et on voit le portrait des gens et leur profil.

Question : On dit que dans le secteur Est, le taux de capacité des piscines est de 100%. Est-ce une indication que l'utilisation de la piscine déborde?

Réponse : Il faut prendre en considération la capacité de la piscine. C'est un peu biaisé, parce que le secteur Ouest, c'est 50% d'utilisation, mais les piscines sont plus grandes.

Question : La piscine intérieure est-elle celle de Bourg-Royal?

Réponse : Non, il s'agit de celle de Saint-Jean-Eudes.

Question : Est-ce que la piscine de l'Arpidrome est prise en compte dans le Plan aquatique?



Réponse : Oui, c'est la piscine identifiée comme « D » sur le plan.

Question : Juste au-dessous d'Orsainville, il y a le Trait-Carré, les Jésuites et Saint-Rodrigue qui sont de petits quartiers. Il y a beaucoup de projets et de piscines dans ces secteurs. Quand on regarde au Nord, il y a un grand vide. Pourquoi cela ne devient pas une priorité dans notre quartier quand il y en a autant dans d'autres secteurs?

Réponse : En ce qui concerne la piscine de Bourg-Royal, la Ville devait couvrir l'arrondissement de Beauport. Le fait de placer cette piscine plus à l'Est aurait été moins intéressant pour couvrir le besoin. Les citoyens d'Orsainville peuvent se rassurer; les besoins seront corrigés, mais cela peut être long. Bien qu'il y ait des piscines à rénover, le besoin est inscrit au plan. Au niveau désuétude, il y a la piscine Maria-Goretti. Les rénovations de piscines se font l'été, parce que les entrepreneurs ne peuvent pas couler du béton l'hiver.

Question : Combien de temps met-on pour la réfection d'une piscine?

Réponse : La réfection peut s'étendre sur un an et demi environ, c'est-à-dire toute une saison estivale.

Question : L'objectif de la Ville semble être de construire une piscine extérieure entre le quartier d'Orsainville et le quartier Bourg-Royal. Pourquoi faire une piscine extérieure à faible capacité au lieu d'une piscine de destination?

Réponse : Une piscine de destination est positionnée par secteur. Elle a une signature, ce qui veut dire une caractéristique spécifique. On vient couvrir un besoin différent dans différents secteurs. Dans le secteur Est, elle est positionnée avec la piscine Giffard. La spécificité peut être le positionnement, l'accès, un parc, la grosseur de l'équipement. Il y a un complexe aquatique de prévu au Nord qui répond à un besoin. Il y a une gestion d'équité et d'offre à faire. Le gain entre une piscine de haute capacité et son positionnement ne signifie pas qu'il y aura nécessairement plus de gens.

Question : En ce qui concerne notre quartier, il y a une piscine extérieure prévue à Orsainville et un complexe aquatique dans le secteur Nord de prévu, ciblé dans Notre-Dame-des-Laurentides. Dans le Plan directeur, il y a des priorités cotées de 1 à 5 avec une échéance en 2031. Où est rendu la Ville dans ce plan? Aura-t-elle le temps d'accomplir tous ses objectifs d'ici l'échéance?

Réponse : En termes de désuétude, la piscine de Saint-Benoît a été ajoutée. Elle est prioritaire, car il faut respecter une proportion de désuétude de 40% à 60% dans l'enveloppe budgétaire. Quand il y a des rénovations à faire, celles-ci doivent être faites. En termes de positionnement, pour le complexe aquatique, il faut saisir les opportunités de financement provincial. C'est le projet le plus complexe. Il y a des travaux préparatoires qui sont effectués en ce moment. Les travaux sont commencés et des honoraires sont engagés. Le besoin est identifié. Vu qu'il s'agit d'une portée financière, l'enveloppe financière est adoptée annuellement et peut varier d'une administration à l'autre.



Question : Selon la tendance actuelle, la Ville de Québec aura-t-elle accompli ses orientations?

Réponse : Oui. Le besoin est inscrit.

Question : Que signifie une piscine de quartier avec un rayonnement de 1,5 kilomètre?

Réponse : C'est une distance de marche, pas un rayon à vol d'oiseau.

Question : On ne peut pas mettre une piscine à cheval entre les deux quartiers. Elle est complètement à l'extérieur du secteur où se trouvent les besoins. On parle d'une piscine pour 200 à 350 baigneurs. Quelle sera l'empreinte au sol?

Réponse : La piscine de proximité peut être comparée à un modèle comme à Paul-Émile Beaulieu au Lac St-Charles, ou à celle de Lebourgneuf, disposée en « L ». La Ville fait des adaptations pour répondre aux besoins d'activités déjà en place, comme la pétanque. On pourrait fournir l'information exacte quant à l'empreinte au sol.

Question : Il y a une priorité au niveau du complexe aquatique intérieur. Qu'en est-il pour la piscine extérieure?

Réponse : La Ville a réalisé Des Châtel et Laurentides. La Ville priorise toujours la désuétude et l'enveloppe budgétaire doit être prise en considération et votée annuellement par les élus.

Question : Serait-il possible que des piscines ne seront pas construites d'ici 2031?

Réponse : On ne peut pas se prononcer sur les priorités et le budget qui sera voté par les élus. On recommande un certain ordre, mais on ne peut pas s'engager.

Question : Combien de temps au préalable les résidents d'un quartier sont informés de la construction d'un nouvel aménagement?

Réponse : On pose des questions avec les organismes. On valide avec les nouveaux développements et les parcs existants. En termes de positionnement, on peut compter un an d'avance. Cela varie selon les différents projets, des négociations à faire et des gros projets gouvernementaux.

Question : Au niveau des nouvelles constructions prévues, est-ce que la Ville possède déjà le terrain? Celui-ci est-il déjà identifié ou doit-elle négocier?

Réponse : On essaie de trouver une synergie avec nos équipements. On se base sur nos infrastructures. Il n'est pas utile de positionner une piscine où il n'y a rien autour. La Ville peut choisir de procéder à une acquisition, mais ce n'est pas la priorité. On veut avoir des opportunités, comme les presbytères qui liquident des bâtiments ou des terrains.



CONSEIL
DE QUARTIER

D'ORSAINVILLE

Question : Est-ce que le financement du gouvernement provincial touche seulement les complexes aquatiques?

Réponse : On inscrit seulement des complexes aquatiques et plus rarement des piscines de proximité. Des petites municipalités comme Stoneham s'inscrivent dans des programmes d'infrastructures provinciaux, mais la Ville de Québec finance généralement les piscines de proximité.

Question : Est-ce que la Ville a tenu compte du nombre de piscines privées dans l'analyse?

Réponse : En partie. Ces piscines ne répondent pas nécessairement aux besoins. Par exemple, à Cap-Rouge, le complexe aquatique permet d'accueillir des compétitions aquatiques. C'est une offre distincte.

Question : Quand on regarde les projets de rénovation qui viennent remplacer la construction, quelle est l'obligation de réaliser les projets de rénovation qui pourraient s'ajouter par la suite?

Réponse : C'est une demande pour maintenir le taux de désuétude dans une enveloppe acceptable. Il faut que 60% des investissements soient orientés dans la pérennité de nos infrastructures, car si la Ville ne faisait que construire, il y aurait beaucoup de désuétude.

Question : Est-ce que le projet de piscine sur la Promenade Champlain est inclus dans le Plan directeur?

Réponse : Non. C'est la Commission de la capitale nationale du Québec qui a aménagé ce projet. C'est à vocation provinciale et distincte. La Ville n'a pas le contrôle sur ses opérations. Elle s'inscrit en complément de notre offre. Cette piscine ne répond pas aux besoins de proximité; c'est un projet de destination. La Ville maintiendra la piscine de Notre-Dame-de-la-Garde comme piscine de proximité, ainsi que celle du Parc du Musée.

Question : Concernant le maintien de désuétude par rapport aux piscines existantes et aux constructions, il y a une frustration que le quartier d'Orsainville est oublié par rapport à d'autres quartiers. Cette situation est difficile à comprendre. S'il n'y a pas de piscine à Orsainville, il faut aller plus loin et les citoyens paient les mêmes taxes que tous les autres résidents.

Réponse : C'est une question de priorisation. Le besoin a été identifié et la Ville essaie de trouver des espaces.

Question : Il s'agit d'un sujet que le Conseil de quartier suivra de près. Le quartier a un indice de défavorisation matérielle élevé et n'a pas de piscine. La Ville offre beaucoup de services dans d'autres quartiers qui ne sont pas offerts dans le quartier d'Orsainville.

Réponse : Le besoin est inscrit.



Question : Le Plan directeur aquatique est un gros dossier avec beaucoup de détails et d'informations. Il aurait été préférable d'avoir une copie de la présentation avant l'assemblée afin de mieux suivre.

Action

En réponse à Mme Boulanger, M. Ernesto Salvador Cobos déposera la présentation sur le site web du Conseil de quartier dès le 23 mai. Il pourra aussi l'envoyer par courriel à tous les administrateurs. D'ici les prochains mois, si les administrateurs ont des questions, ils pourront les lui transmettre et M. Cobos fera le suivi.

M. Denis Demers, administrateur du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides qui est présent à l'assemblée, pourra faire part de la rencontre de ce soir aux administrateurs de ce Conseil de quartier, qui sont aussi intéressés par ce dossier.

Question : Est-ce que le service 311 peut aider notre quartier à prioriser les projets? Si tous les citoyens d'Orsainville logent un appel, est-ce que cette action aura un impact sur votre service?

Réponse : Non. C'est vraiment avec les élus, notamment lors des votes sur le budget.

Question : Mme Chantale Coulombe mentionne que la principale préoccupation est de communiquer notre position, compte tenu qu'il y a plusieurs représentants de la Ville présents. La météo change et les étés sont de plus en plus chauds. Le besoin devient alors plus pressant. Le Maire peut penser en « dehors de la boîte » et réfléchir à tout cela. Il y a des gens du quartier qui souffrent de la chaleur.

5. COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CONSEIL DE QUARTIER (CQ)

M. Éric Rouillard présente sa candidature pour devenir membre coopté. Il est directeur général de la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg. Il souhaite apporter son expertise au niveau communautaire et de faire un lien avec les 34 organismes membres. Il a de l'expérience au niveau politique.

M. Cobos confirme que la candidature de M. Rouillard est en règle.

CQO-24-CA-017

SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville adopte la candidature de M. Éric Rouillard comme membre coopté.

ADOPTÉ

6. NOMINATION DES DIRIGEANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER



CONSEIL
DE QUARTIER

D'ORSAINVILLE

M. Ernesto-Salvador Cobos fait la lecture des responsabilités de chaque rôle.

SUR UNE PROPOSITION DE CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M. Benoît Gosselin soit nommé président du Conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville. M. Benoît Gosselin accepte le poste de président.

ADOPTÉ

SUR UNE PROPOSITION DE LISON BOULANGER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Mme Chantale Coulombe soit nommée vice-présidente du Conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville. Mme Chantale Coulombe accepte le poste de vice-présidente.

ADOPTÉ

SUR UNE PROPOSITION DE BENOÎT GOSSELIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M. Émile Grégoire soit nommé secrétaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville. M. Émile Grégoire accepte le poste de secrétaire.

ADOPTÉ

SUR UNE PROPOSITION DE CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la candidature de Mme Sonia Tchuembou soit proposée comme trésorière du Conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville. Mme Tchuembou a déjà fait part de son acceptation comme trésorière.

ADOPTÉ

Action :

La nomination de Mme Sonia Tchuembou devra être confirmée lors de la prochaine assemblée ordinaire du 26 juin 2024.

M. Ernesto Salvador Cobos remet la parole au président du Conseil d'administration.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2024.

CQO-CA-24-018

SUR UNE PROPOSITION DE CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la 3^e assemblée ordinaire tenue le 27 mars soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

8. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

8.1 – Comité environnement

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Comité Environnement a perdu quelques membres. Mme Lison Boulanger prendra la relève de Mme Carine Blenny et invite les résidents intéressés à s'y joindre.

8.2 - Corridor Vélo Cité

M. Émile Grégoire a assisté à la présentation du Corridor Vélo Cité à Charlesbourg le 6 mai 2024. Une approche itérative est prévue, donc les trottoirs et la chaussée ne seront pas modifiés immédiatement, mais après au moins un an après l'implantation du lien cyclable.

Concernant la piste cyclable sera plus large que celle que l'on retrouve sur le chemin Sainte-Foy. Le but est d'accueillir tous les utilisateurs de vélo, incluant les enfants.

Une personne qui court peut emprunter le lien cyclable, c'est le Code de la sécurité routière qui s'applique. La largeur permet le dépassement.

8.3 – Activité de maillage « Connecter le vivant ».

Mme Chantale Coulombe a remplacé Mme Carine Blenny à une activité de maillage qui s'appelle « Connecter le vivant ». Cette activité permettait de discuter des soucis par rapport au développement durable au sein des quartiers. Un compte-rendu pourra être consulté par le Comité Environnement.

Il y a deux chercheurs universitaires qui œuvrent sur des projets intéressants pour le quartier. Il serait peut-être possible d'avoir des étudiants au niveau baccalauréat pour trouver des solutions par rapport à la zone humide.

Action

Concernant le déneigement, Mme Coulombe demandera un suivi de la part de Mme Marie-Pierre Boucher et elle pourra le faire à la prochaine assemblée ordinaire du 26 juin 2024.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 24 AVRIL 2024

CQO-CA-24-019

SUR UNE PROPOSITION DE CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 2024 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ

10. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Action

Une ou des résolutions pour le paiement des factures des dépenses engagées lors de l'assemblée générale annuelle devront être adoptées à la prochaine assemblée du 26 juin 2024.

11. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

11.1 – « Connecter le vivant »

L'événement était une séance d'interaction et de réflexion entre les représentants de conseils de quartier, d'organismes, de la société civile et des artistes pour parler des préoccupations sur le déploiement de tout ce qui touche le développement durable dans les quartiers. Les discussions incluaient également l'intégration d'œuvres d'art dans les milieux naturels et les parcs. La préoccupation de préserver le patrimoine bâti a aussi été discutée. Un rapport sera transmis et suivi par le Comité Environnement.

Mme Marie-Pierre Boucher a représenté la Ville de Québec et Mme Marie-Josée Asselin le quartier de Loretteville.

Cette activité était la suite de la consultation sur la [Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2035](#) et faisait suite à la consultation en ligne et le dépôt du [mémoire du Conseil de quartier](#). Une première version de la stratégie devrait être présentée à la fin de l'année 2024 ou au début 2025.

11.2 – Ouverture d'une garderie à Orsainville

Une séance d'information a eu lieu le 15 mai dernier à propos de la construction d'un nouveau centre de la petite enfance (CPE) au 8173 avenue du Zoo. Il s'agit d'un terrain situé sur le Parc des Moulins, en face du Bar du Zoo 2.0. Le CPE comptera 80 places, dont 20 pour poupons. La construction devrait commencer au printemps 2025 et l'ouverture est prévue en 2025. Le règlement a été adopté le 4 juin dernier. Les résidents seront probablement informés de l'ouverture du CPE 4 à 5 mois avant l'ouverture de celui-ci.

La direction est la même que la Coopérative de Saint-Jean-Baptiste, il s'agit de leur troisième projet. Le programme est axé sur la nature. La directrice a de l'expérience et semble bien diriger son organisation.

Le sentier pédestre du parc sera relocalisé, bien qu'il ne soit pas particulièrement utilisé. Les arbres ayant un tronc de plus de 10 cm seront remplacés. Les voisins avaient des préoccupations par rapport au bruit qui ont été adressées.

Il y a une préoccupation de la disparition progressive du Parc des Moulins. Bien que le CPE n'occupera que 1,67% du parc, c'est tout de même une autre coupure au parc en plus des nouvelles écoles.



Le règlement RVQ-3285 a déjà été voté pour élaborer le projet sans modification au zonage. Ce projet n'est pas soumis à une consultation publique ou une approbation référendaire, car il s'agit d'une garderie.

La présentation est disponible sur le [site web de la Ville](#).

11.3 – Table de quartier

La Table de quartier d'Orsainville ne semble plus active. Il n'y a pas eu de rencontres, ni de publication depuis deux ans.

Action

M. Benoît Gosselin et Mme Chantale Coulombe feront le suivi pour connaître l'état de la Table de quartier.

11.4 – Adoption du calendrier des assemblées ordinaires et générale 2024-2025

CQO-CA-24-020

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier adopte le calendrier des assemblées pour l'année 2024-2025 tel que présenté.

ADOPTÉ

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Alain Benoît, assistant de Mme Marie-Pierre Boucher, mentionne les points en suivi au procès-verbal. Les corrections seront apportées au procès-verbal du 23 mars 2024. Mme Boucher transmet ses félicitations aux trois nouveaux administrateurs qui se sont joints au Conseil de quartier, ainsi qu'à M. Éric Rouillard.

12.1 – Vitesse des automobilistes dans les rues du quartier.

Concernant la vitesse des automobilistes, Mme Kimberly Lalonde-Bélanger mentionne que Mme Boucher a fait des propositions après l'assemblée générale et elle la remercie. Il y a eu un avertisseur de vitesse deux fois sur la rue des Cyprès. Ces avertisseurs peuvent aussi permettre d'accumuler des données qui seront comptabilisées.

M. Alain Benoît mentionne qu'on peut loger une plainte au 311 ou interpeller les élus concernant une plainte. Il y a des données qui sont enregistrées et vérifiées. Selon les données recueillies, il y a des mesures d'atténuation de la vitesse qui sont mises en place. Le photo radar mobile a été détruit il y a quelques années par un véhicule sur la rue des Platanes; cela démontre le problème de vitesse dans le secteur.

Lorsqu'il y a installation d'un indicateur de vitesse, si les problèmes de vitesse se vérifient constamment, il serait intéressant d'installer un radar dans la zone à problème. Les données ne devraient pas être ignorées, mais plutôt être recueillies.



Action

M. Alain Benoît et M. Frank Tremblay feront des vérifications et pourront transmettre les informations demandées lors de la prochaine assemblée ordinaire de juin.

12.2 – Nettoyage du printemps

Le nettoyage du printemps s'est terminé le 15 mai cette année. Or, c'est trop tôt et il devrait être prolongé jusqu'au 30 mai afin que les déchets verts soient récupérés adéquatement, au lieu de finir avec les déchets domestiques.

On souligne qu'il est toujours possible d'aller porter des déchets verts à l'écocentre.

M. Alain Benoît précise que le printemps 2024 fut différent à cause de la météo qui a changé plus rapidement. La Ville a fait beaucoup de travail pour devancer le marquage des lignes et le nettoyage; c'est sans doute la raison de la date hâtive.

Une administratrice mentionne que les trottoirs près de chez-elle ont été nettoyés à 3 reprises, ce qui semble être une mauvaise gestion des ressources.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Afin de favoriser la présence des résidents aux assemblées, il y aura du café et des biscuits offerts à chaque assemblée.

On mentionne que selon le nouveau règlement des conseils de quartier, il est possible de tenir les rencontres en hybride.

Dans le plan d'actions, le Conseil de quartier essaiera de développer des stratégies pour avoir davantage de citoyens présents aux assemblées. Par exemple, des feuillets pourraient être distribués aux portes. Le panneau publicitaire au coin du boulevard Henri-Bourassa et de la rue du Périgord pourrait aussi être utilisé à cet égard.

Une citoyenne mentionne qu'il serait intéressant d'avoir des spectacles de petite envergure à Orsainville, par exemple devant l'ancien couvent.

On précise que le Conseil de quartier a demandé à la Ville de préserver l'usage de salle de spectacle sur plusieurs terrains le long d'Henri-Bourassa. Il serait intéressant de trouver des collaborateurs pour avoir un quartier des spectacles et une vie culturelle. Il faudrait que ce soit un organisme qui prenne ce projet en charge, non pas le Conseil de quartier directement.

Il serait aussi intéressant qu'il y ait une place éphémère officielle à Orsainville. BRIO Loisirs Charlesbourg-Nord serait le partenaire idéal.



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

Action

Un suivi sera fait pour voir où en est l'établissement d'une place éphémère à Charlesbourg.

14. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

CQO-CA-24-021

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier défraie un montant de 95.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la quatrième assemblée ordinaire du 22 mai 2024.

ADOPTÉ

Afin de mettre à jour le registre des entreprises, il faut transmettre une copie d'une carte d'identité avec photo.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos enverra la liste des informations requises pour la mise à jour au registre des entreprises.

15 – DIVERS

Il y aura l'événement « Quartier en fête » à la Maison des jeunes l'Intégrale Charlesbourg le 1^{er} juin prochain. Les administrateurs du Conseil de quartier seront présents, ainsi que l'ancien administrateur M. Daniel Di Blasio qui distribuera des hot-dogs.

Un courriel a été envoyé pour la formation des nouveaux administrateurs le 4 juin 2024.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos enverra un enregistrement de la formation et le guide de fonctionnement d'un conseil de quartier aux nouveaux administrateurs.

Le Conseil de quartier d'Orsainville ne fait pas partie du Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles. Les quartiers centraux sont présents surtout à cause de l'incinérateur, mais il serait intéressant que le Conseil de quartier y participe aussi.

16 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin procède à la levée de l'assemblée à 21 h 30.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président

SIGNÉ

M. Émile Grégoire, secrétaire



CONSEIL
DE QUARTIER

D'ORSAINVILLE

4^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

No de la résolution	Objet	Page
CQO-23-CA-016	Nomination de M. Ernesto Salvador Cobos comme président de la 4 ^e assemblée.	3
CQO-23-CA-017	Adoption de la candidature de M. Éric Rouillard comme membre coopté.	8
CQO-23-CA-018	Adoption du procès-verbal de la 3 ^e assemblée ordinaire tenue le 27 mars 2024 tel que modifié.	9
CQO-23-CA-019	Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 2024.	10
CQO-23-CA-020	Adoption du calendrier des assemblées ordinaires et générale du Conseil de quartier d'Orsainville	12
CQO-23-CA-021	Paiement d'un montant de 95.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la 4 ^e assemblée ordinaire du Conseil de quartier.	14